

Reçu le 13 MARS 2026

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALEÉcole nationale
de musique, danse
et art dramatique
Villeurbanne

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE
DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE**
46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

Comité syndical
Délibération de la séance du vendredi 6 mars 2026
Salle Shankar – ENM de Villeurbanne

Membres du comité syndical				Délibération n° 2614
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Transformation de 6 postes d'Enseignants au 9 septembre 2026 dans le cadre de la mise en œuvre du dialogue sociale de proximité
9	5	4	4	Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : Oui

Président : Monsieur Stéphane Frioux

Présent(e)s : Monsieur Stéphane Frioux, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Morgane Guillas, Conseillère Municipale Déléguée, Ville de Villeurbanne
Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Caroline Lagarde, Conseillère Métropole de Lyon
Madame Anne Reveyrand, Conseillère Métropole de Lyon

Pouvoirs : Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne, à Mme Reveyrand
Monsieur Hugo Dalby, Conseiller Métropole de Lyon, à Aurélie Loire
Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne, à Mme Guillas
Madame Corinne Subaï, Conseillère Métropole de Lyon, à Mme Lagarde

Excusé(e)s : Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Hugo Dalby, Conseiller Métropole de Lyon
Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Corinne Subai, Conseillère Métropole de Lyon

Transmission à la Préfecture le 11 mars 2026

Délibération n°2614 – Transformation de 6 postes d'Enseignants au 01/09/2026 dans le cadre de la mise en œuvre du dialogue social de proximité

Mesdames, Messieurs,

Le protocole d'accord syndical conclu entre le SMG de l'ENM et les organisations syndicales CGT, CFDT et FO dans le cadre du dialogue social de proximité prévoit notamment dans son article 1.2 la nomination des enseignant.es de l'établissement ayant réussi un concours ou un examen professionnel, dans un grade correspondant.

En contrepartie, pour assurer le maintien de l'équilibre budgétaire et la répartition des effectifs, chaque transformation d'un poste ATEA en poste PTEA doit être compensée par une transformation inverse de quotité équivalente.

Ainsi, il est proposé, en application de ce protocole et suite au vote du CST du 03/02/2026, la transformation de 6 postes (3 modifications de ATEA vers PTEA et 3 modifications de PTEA vers ATEA), avec effet au 01/09/2026 :

- De ATEA vers PTEA :
Poste numéro 333 - Flute traversière
Poste numéro 364 – Piano
Poste numéro 367 - Musique de chambre et saxophone

- De PTEA vers ATEA
Poste numéro 312 – Chanson
Poste numéro 366 – Piano Jazz
Poste numéro 373 – Trompette

Il est proposé aux membres du comité syndical de voter ces transformations de poste.

Annexes : anciennes et nouvelles fiches de poste

Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération et autorisent le Président à la signer.

Stéphane FRIOUX

Président du Syndicat Mixte de Gestion

Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique

Villeurbanne

Syndicat Mixte de Gestion

de l'Ecole Nationale de Musique
de Villeurbanne

46, cours de la République

69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 68 98 27

FICHE DE POSTE

ville de villeurbanne

ENSEIGNANT – ASSISTANT PRINCIPAL D'ENSEIGNEMENT
ARTISTIQUE – MUSIQUE DE CHAMBRE ET SAXOPHONE –
TEMPS COMPLET 100 % - POSTE NUMERO 367

CRÉÉE

MISE À JOUR

ACTUALISATION

LE 01/09/2017

CTP DU 28/02/2023

LE 05/12/2022

DIRECTION GENERALE

DIRECTION

DIRECTION SERVICE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART
DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

ENMDAD

POLE ENSEIGNEMENT

MISSIONS

- Enseignement de la musique de chambre et de l'instrumentation
- Enseignement de la discipline saxophone

ACTIVITÉS

- Enseignement de la musique de chambre et de ses pratiques spécifiques, en collaboration avec les enseignants des classes instrumentales et vocales (conduite de projet, recherche et constitution de répertoire, technique de répétition, gestion de groupe, etc.)
- Enseigner la discipline saxophone dans le domaine classique depuis la sensibilisation et sur les trois cycles du cursus amateur, en ouverture vers d'autres champs esthétiques
- Transmettre les répertoires dans une approche généraliste en ouverture inter-esthétique
- Transmettre les repères de langages et de culture de ces différentes esthétiques
- Mettre en œuvre des pratiques collectives et des projets de classe et en interclasses
- Initier et former à l'invention (improvisation, composition, arrangement)
- Mener des actions de sensibilisation vers les jeunes publics hors les murs (orchestre à l'école, diffusion, etc.),
- Préparer et suivre les réalisations publiques des élèves.
- Suivre et évaluer les élèves en tant que professeur référent de la classe, en lien étroit avec la scolarité
- Participer à la concertation et à la recherche pédagogique dans l'école.
- Intégrer le Centre de Documentation et le studio d'enregistrement au parcours des élèves

CST-2023-02-28-DGCJP-ENM-CST_Fiche de poste numéro 367_Ancienne

| Format d'enregistrement du fichier : FDP_Cat_nom-du-poste_AAAA_DIRserv.docx

etc.

COMPÉTENCES

- **Connaissances**
 - Connaissances artistiques, culturelles et pédagogiques larges et généralistes
 - Connaissance du cadre institutionnel de l'enseignement artistique
- **Savoir-faire**
 - Aptitude à la pédagogie de groupe et à l'aménagement des temps pédagogiques
 - Aptitude à la création, la conception et à la mise en œuvre de projets, de partenariats
 - Aptitude à l'innovation, à l'expérimentation
 - Aptitude à construire des transversalités entre arts, esthétiques et disciplines
 - Aptitude à œuvrer en direction de publics diversifiés
 - Aptitude à développer la pédagogie sur des bases généralistes
- **Savoir être et attitudes requises**
 - Aptitude à la concertation, au travail d'équipe, à la coordination de projet

LIENS HIÉRARCHIQUES

- Le professeur assistant d'enseignement artistique – Musique de chambre et saxophone est rattaché hiérarchiquement au directeur adjoint en fonction du rattachement du département disciplinaire.

LIENS FONCTIONNELS

- Le professeur assistant d'enseignement artistique – Musique de chambre et saxophone est rattaché fonctionnellement au directeur en fonction du rattachement du département disciplinaire.

CONDITIONS D'EXERCICE DES MISSIONS

- **Lieu de travail :**
 - Ecole Nationale de Musique Danse et Art Dramatique – 46 cours de la République 69100 Villeurbanne. Ecoles et structures de quartiers
- **Moyens spécifiques détenus**
 - Indiquez les moyens techniques particuliers, et/ou les habilitations nécessaires.
- **Contraintes**
 - Horaires tardifs et week-ends (spectacles, stages etc.)
 - Vous pouvez apporter des précisions sur les horaires (prise de poste avant 8h et/ou fin de journée après 18h00).
- **Horaires de travail**
 - 20h de face à face pédagogique, congés selon calendrier scolaire de l'Education Nationale
 - Règlement particulier du temps de travail du service en date du Indiquez la date du CTP du règlement

CONDITIONS STATUTAIRE DU POSTE

Cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique

NBI Il convient d'indiquer le motif et le nombre de points de la NBI du poste ou simplement « sans objet ». La liste des NBI est détaillée sur WIP :

http://wip/organ_villeurbanne//uploads/public/4167nouvelle_bonification_individuelle_fiche_explicative.pdf L'unité recrutement et la mission accompagnement des services peuvent vous guider.

Régime indemnitaire : régime indemnitaire de base

ENSEIGNANT.E – PROFESSEUR.E D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE – MUSIQUE DE CHAMBRE ET SAXOPHONE – TEMPS COMPLET 100 % - POSTE NUMERO 367

CRÉÉE

MISE À JOUR

ACTUALISATION

LE 03/02/2026

CST DU 03/02/2026

DIRECTION GENERALE

DIRECTION

DIRECTION SERVICE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART
DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

ENM

POLE ENSEIGNEMENT

MISSIONS

- Enseignement de la musique de chambre et de l'instrumentation
- Enseignement de la discipline saxophone

ACTIVITÉS

- Enseignement de la musique de chambre et de ses pratiques spécifiques, en collaboration avec les enseignants des classes instrumentales et vocales (conduite de projet, recherche et constitution de répertoire, technique de répétition, gestion de groupe, etc.)
- Enseigner la discipline saxophone dans le domaine classique depuis la sensibilisation et sur les trois cycles du cursus amateur, en ouverture vers d'autres champs esthétiques
- Transmettre les répertoires dans une approche généraliste en ouverture inter-esthétique
- Transmettre les repères de langages et de culture de ces différentes esthétiques
- Mettre en œuvre des pratiques collectives et des projets de classe et en interclasses
- Initier et former à l'invention (improvisation, composition, arrangement)
- Mener des actions de sensibilisation vers les jeunes publics hors les murs (orchestre à l'école, diffusion, etc.),
- Préparer et suivre les réalisations publiques des élèves.
- Suivre et évaluer les élèves en tant que professeur référent de la classe, en lien étroit avec la scolarité
- Participer à la concertation et à la recherche pédagogique dans l'école.
- Intégrer le Centre de Documentation et le studio d'enregistrement au parcours des élèves

etc.

COMPÉTENCES

- **Connaissances**
 - Connaissances artistiques, culturelles et pédagogiques larges et généralistes
 - Connaissance du cadre institutionnel de l'enseignement artistique
- **Savoir-faire**
 - Aptitude à la pédagogie de groupe et à l'aménagement des temps pédagogiques
 - Aptitude à la création, la conception et à la mise en œuvre de projets, de partenariats
 - Aptitude à l'innovation, à l'expérimentation
 - Aptitude à construire des transversalités entre arts, esthétiques et disciplines
 - Aptitude à œuvrer en direction de publics diversifiés
 - Aptitude à développer la pédagogie sur des bases généralistes
- **Savoir être et attitudes requises**
 - Aptitude à la concertation, au travail d'équipe, à la coordination de projet

LIENS HIÉRARCHIQUES

- L'enseignant.e artistique – Musique de chambre et saxophone est rattaché.e hiérarchiquement au directeur adjoint.

LIENS FONCTIONNELS

- L'enseignant.e artistique – Musique de chambre et saxophone est rattaché.e fonctionnellement au directeur.

CONDITIONS D'EXERCICE DES MISSIONS

- **Lieu de travail :**
 - Ecole Nationale de Musique Danse et Art Dramatique – 46 cours de la République 69100 Villeurbanne. Ecoles et structures de quartiers
- **Moyens spécifiques détenus**
 - Indiquez les moyens techniques particuliers, et/ou les habilitations nécessaires.
- **Contraintes**
 - Horaires tardifs et week-ends (spectacles, stages etc.)
 - Vous pouvez apporter des précisions sur les horaires (prise de poste avant 8h et/ou fin de journée après 18h00).
- **Horaires de travail**
 - 16h de face à face pédagogique, congés selon calendrier scolaire de l'Education Nationale
 - Règlement particulier du temps de travail du service en date du Indiquez la date du CTP du règlement

CONDITIONS STATUTAIRES DU POSTE

Cadre d'emploi des Professeurs territoriaux d'enseignement artistique

NBI Il convient d'indiquer le motif et le nombre de points de la NBI du poste ou simplement « sans objet ». La liste des NBI est détaillée sur WIP :

http://wip/organ_villeurbanne//uploads/public/4167nouvelle_bonification_individuelle_fiche_explicative.pdf

L'unité recrutement et la mission accompagnement des services peuvent vous guider.

Régime indemnitaire : régime indemnitaire de base

ENSEIGNANT – PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE - CHANSON (TEMPS COMPLET) - POSTE NUMERO 312

CRÉÉE

LE 01/09/2017

MISE À JOUR

CTP DU 29/06/2021

ACTUALISATION

LE 03/06/2021

DIRECTION GENERALE

DIRECTION

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART
DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

DIRECTION SERVICE

ENM

POLE ENSEIGNEMENT

MISSIONS

- Enseignement de la chanson et de la guitare d'accompagnement électrique et acoustique

ACTIVITÉS

- Enseigner la chanson sur le cursus complet, de la sensibilisation jusqu'au cycle spécialisé, notamment à partir des approches les plus actuelles de l'esthétique
- Transmettre les répertoires dans une approche large, approfondie et de haute exigence de technicité et de style.
- Développer l'ouverture et la diversification esthétiques dans une approche soutenue de transversalité
- Transmettre des éléments approfondis de langages et de culture des différentes esthétiques abordées
- Mettre en œuvre des pratiques collectives notamment polyphoniques et des projets de classe et en interclasses
- Initier et former à l'invention (improvisation, composition, arrangement, textes etc.)
- Concevoir et mener des actions de sensibilisation vers les jeunes publics hors les murs (milieu scolaire, orchestre à l'école, diffusion, etc.),
- Contribuer en tant que personne ressource aux projets vers les publics d'éveil et de milieu scolaire (création de spectacles, écriture de chansons, montage de projets, etc.)
- Préparer et suivre les réalisations publiques des élèves.
- Suivre et évaluer les élèves en tant que professeur référent de la classe, en lien étroit avec la scolarité
- Participer à la concertation et à la recherche pédagogique dans l'école.
- Intégrer le Centre de Documentation et le studio d'enregistrement au parcours des élèves.
- Représenter le cas échéant l'établissement dans les réseaux professionnels concernés par la discipline.

etc.

COMPÉTENCES

- **Connaissances**
 - Connaissances artistiques, culturelles et pédagogiques larges et approfondies
 - Connaissance du cadre institutionnel de l'enseignement artistique
- **Savoir-faire**
 - Aptitude à la pédagogie de groupe et à l'aménagement des temps pédagogiques
 - Aptitude à la création, la conception et à la mise en œuvre de projets, de partenariats
 - Aptitude à l'innovation, à l'expérimentation
 - Aptitude à construire des transversalités entre arts, esthétiques et disciplines
 - Aptitude à œuvrer en direction de publics diversifiés
 - Aptitude à développer la pédagogie sur des bases larges et approfondies
- **Savoir être et attitudes requises**
 - Aptitude à la concertation, au travail d'équipe, à la coordination de projet et de département pédagogique

LIENS HIÉRARCHIQUES

- Le professeur d'enseignement artistique chanson est rattaché hiérarchiquement au directeur

LIENS FONCTIONNELS

- Le professeur d'enseignement artistique chanson est rattaché sur le plan fonctionnel au directeur adjoint

CONDITIONS D'EXERCICE DES MISSIONS

- **Lieu de travail :**
 - Ecole Nationale de Musique Danse et Art Dramatique – 46 cours de la République 69100 Villeurbanne. Ecoles et structures de quartiers
- **Moyens spécifiques détenus**
 - Indiquez les moyens techniques particuliers, et/ou les habilitations nécessaires.
- **Contraintes**
 - Horaires tardifs et week-ends (spectacles, stages etc.)
 - Vous pouvez apporter des précisions sur les horaires (prise de poste avant 8h et/ou fin de journée après 18h00).
- **Horaires de travail**
 - 16H00 de face à face pédagogique, annualisation des congés sur calendrier scolaire de l'Education Nationale
 - Règlement particulier du temps de travail du service en date du Indiquez la date du CTP du règlement

CONDITIONS STATUTAIRES DU POSTE

Cadre d'emploi des professeurs d'enseignement artistique

NBI pas de NBI

Régime indemnitaire : régime indemnitaire de base

ENSEIGNANT.E – ASSISTANT.E TERRITORIAL.E D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE - CHANSON (TEMPS COMPLET) - POSTE NUMERO 312

CRÉÉE

MISE À JOUR

ACTUALISATION

LE 03/02/2026

CST DU 03/02/2026

DIRECTION GENERALE

DIRECTION

DIRECTION SERVICE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART
DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

ENM

POLE ENSEIGNEMENT

MISSIONS

- Enseignement de la chanson et de la guitare d'accompagnement électrique et acoustique

ACTIVITÉS

- Enseigner la chanson sur le cursus complet, de la sensibilisation jusqu'au cycle spécialisé, notamment à partir des approches les plus actuelles de l'esthétique
- Transmettre les répertoires dans une approche large, approfondie et de haute exigence de technicité et de style.
- Développer l'ouverture et la diversification esthétiques dans une approche soutenue de transversalité
- Transmettre des éléments approfondis de langages et de culture des différentes esthétiques abordées
- Mettre en œuvre des pratiques collectives notamment polyphoniques et des projets de classe et en interclasses
- Initier et former à l'invention (improvisation, composition, arrangement, textes etc.)
- Concevoir et mener des actions de sensibilisation vers les jeunes publics hors les murs (milieu scolaire, orchestre à l'école, diffusion, etc.),
- Contribuer en tant que personne ressource aux projets vers les publics d'éveil et de milieu scolaire (création de spectacles, écriture de chansons, montage de projets, etc.)
- Préparer et suivre les réalisations publiques des élèves.
- Suivre et évaluer les élèves en tant que professeur référent de la classe, en lien étroit avec la scolarité
- Participer à la concertation et à la recherche pédagogique dans l'école.
- Intégrer le Centre de Documentation et le studio d'enregistrement au parcours des élèves.
- Représenter le cas échéant l'établissement dans les réseaux professionnels concernés par la discipline.

etc.

COMPÉTENCES

- **Connaissances**
 - Connaissances artistiques, culturelles et pédagogiques larges et approfondies
 - Connaissance du cadre institutionnel de l'enseignement artistique
- **Savoir-faire**
 - Aptitude à la pédagogie de groupe et à l'aménagement des temps pédagogiques
 - Aptitude à la création, la conception et à la mise en œuvre de projets, de partenariats
 - Aptitude à l'innovation, à l'expérimentation
 - Aptitude à construire des transversalités entre arts, esthétiques et disciplines
 - Aptitude à œuvrer en direction de publics diversifiés
 - Aptitude à développer la pédagogie sur des bases larges et approfondies
- **Savoir être et attitudes requises**
 - Aptitude à la concertation, au travail d'équipe, à la coordination de projet et de département pédagogique

LIENS HIÉRARCHIQUES

- L'enseignant.e artistique chanson est rattaché.e hiérarchiquement au directeur

LIENS FONCTIONNELS

- L'enseignant.e artistique chanson est rattaché.e sur le plan fonctionnel au directeur adjoint

CONDITIONS D'EXERCICE DES MISSIONS

- **Lieu de travail :**
 - Ecole Nationale de Musique Danse et Art Dramatique – 46 cours de la République 69100 Villeurbanne. Ecoles et structures de quartiers
- **Moyens spécifiques détenus**
 - Indiquez les moyens techniques particuliers, et/ou les habilitations nécessaires.
- **Contraintes**
 - Horaires tardifs et week-ends (spectacles, stages etc.)
 - Vous pouvez apporter des précisions sur les horaires (prise de poste avant 8h et/ou fin de journée après 18h00).
- **Horaires de travail**
 - 20h00 de face à face pédagogique, congés selon calendrier scolaire de l'Education Nationale
 - Règlement particulier du temps de travail du service en date du Indiquez la date du CTP du règlement

CONDITIONS STATUTAIRES DU POSTE

Cadre d'emploi des Assistants territoriaux d'enseignement artistique

NBI pas de NBI

Régime indemnitaire : régime indemnitaire de base

FICHE DE POSTE

Service concerné : Syndicat mixte de gestion de l'École Nationale de Musique, de Danse et d'Art dramatique de Villeurbanne

Intitulé du poste : assistant principal d'enseignement artistique de flûte traversière (20h)

MISSION PRINCIPALE

Enseignement de la flûte traversière

ACTIONS LIEES A CES MISSIONS

- . Enseignement de la flûte traversière, de ses répertoires dans le domaine classique à contemporain et en ouverture vers d'autres champs esthétiques (jazz, musiques actuelles, musiques traditionnelles, musique ancienne)
- . Transmission de repères de langages et de culture des esthétiques pratiquées
- . Mise en œuvre de pratiques collectives, d'accompagnement et de projets interclasses
- . Initiation à l'invention (improvisation, composition, arrangement)
- . Actions de sensibilisation vers les jeunes publics hors les murs (orchestre à l'école, etc.)
- . Préparation et suivi des réalisations publiques des élèves
- . Participation à la concertation et à la recherche pédagogique dans l'école

RATTACHEMENT HIERARCHIQUE

Directeur de l'école

RATTACHEMENT FONCTIONNEL

Directeur de l'école

INTERLOCUTEURS

- ☞ **Externes :** parents, intervenants extérieurs, partenaires, établissements du réseau d'enseignement, établissements de diffusion.
- ☞ **Internes :** élèves, ensemble des personnels de l'école (enseignants, direction, équipe administrative et technique)

CONTRAINTES DU POSTE

Horaires tardifs et week-ends (spectacles, stages...)

CONNAISSANCES REQUISES OU A ACQUERIR

• Savoir-faire

Connaissances artistiques, culturelles et pédagogiques approfondies
Aptitude à la pédagogie de groupe et à l'aménagement des temps pédagogiques
Aptitude à la création, la conception et à la mise en œuvre de projets, de partenariats
Aptitude à construire des transversalités entre arts, esthétiques et disciplines
Aptitude à œuvrer en direction de publics diversifiés
Connaissance du cadre institutionnel de l'enseignement artistique

• Savoir être

Aptitude à la concertation, au travail d'équipe, à la coordination

NIVEAU DE RECRUTEMENT

Grade d'assistant principal d'enseignement artistique

Pris connaissance, le

ENSEIGNANT/ENSEIGNANTE – PROFESSEUR.E TERRITORIAL.E D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE – FLUTE TRAVERSIERE- TEMPS COMPLET- POSTE NUMERO 333

CRÉÉE

MISE À JOUR

ACTUALISATION

LE 03/02/2026

CST DU 03/02/2026

DIRECTION GENERALE

DIRECTION

DIRECTION SERVICE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART
DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

ENM

POLE ENSEIGNEMENT

MISSIONS

- Enseignement de la flûte traversière

ACTIVITÉS

- Enseigner la flûte traversière, dans le domaine classique à contemporain sur le cursus complet, de la sensibilisation jusqu'au cycle spécialisé, et en ouverture vers d'autres champs esthétiques (à préciser)
- Transmettre les répertoires dans une approche large, approfondie et de haute exigence de technicité et de style.
- Développer l'ouverture et la diversification esthétiques dans une approche soutenue de transversalité
- Transmettre des éléments approfondis de langages et de culture de ces différentes esthétiques
- Mettre en œuvre des pratiques collectives et des projets de classe et en interclasses
- Initier et former à l'invention (improvisation, composition, arrangement)
- Concevoir et mener des actions de sensibilisation vers les jeunes publics hors les murs (orchestre à l'école, diffusion, etc.),
- Préparer et suivre les réalisations publiques des élèves.
- Suivre et évaluer les élèves en tant que professeur référent de la classe, en lien étroit avec la scolarité
- Participer à la concertation et à la recherche pédagogique dans l'école.
- Intégrer le Centre de Documentation et le studio d'enregistrement au parcours des élèves.
- Représenter le cas échéant l'établissement dans les réseaux professionnels concernés par la discipline.

Activité 4.

COMPÉTENCES

- **Connaissances**
 - Connaissances artistiques, culturelles et pédagogiques larges et approfondies
 - Connaissance du cadre institutionnel de l'enseignement artistique
- **Savoir-faire**
 - Aptitude à la pédagogie de groupe et à l'aménagement des temps pédagogiques
 - Aptitude à la création, la conception et à la mise en œuvre de projets, de partenariats
 - Aptitude à l'innovation, à l'expérimentation
 - Aptitude à construire des transversalités entre arts, esthétiques et disciplines
 - Aptitude à œuvrer en direction de publics diversifiés
 - Aptitude à développer la pédagogie sur des bases larges et approfondies
- **Savoir être et attitudes requises**
 - Aptitude à la concertation, au travail d'équipe, à la coordination de projet et de département pédagogique

LIENS HIÉRARCHIQUES

- L'enseignant.e artistique – flûte traversière est rattaché.e hiérarchiquement au directeur adjoint

LIENS FONCTIONNELS

- L'enseignant.e artistique – flûte traversière est rattaché.e sur le plan fonctionnel au directeur

CONDITIONS D'EXERCICE DES MISSIONS

- **Lieu de travail :**
 - Ecole Nationale de Musique Danse et Art Dramatique – 46 cours de la République 69100 Villeurbanne. Ecoles et structures de quartiers
- **Moyens spécifiques détenus**
 - Sans objet
- **Contraintes**
 - Horaires tardifs et week-ends (spectacles, stages etc.)
 - Vous pouvez apporter des précisions sur les horaires (prise de poste avant 8h et/ou fin de journée après 18h00).
- **Horaires de travail**
 - 16h00 de face à face pédagogique, congés selon le calendrier scolaire de l'Education Nationale
 - Règlement particulier du temps de travail du service en date du Indiquez la date du CTP du règlement

CONDITIONS STATUTAIRES DU POSTE

Cadre d'emploi des professeurs territoriaux d'enseignement artistique

NBI pas de NBI

Régime indemnitaire : régime indemnitaire de base

FICHE DE POSTE

ville de villeurbanne

ENSEIGNANT/ENSEIGNANTE – APEA – DISCIPLINE PIANO (TEMPS COMPLET) CLIQUEZ ICI POUR TAPER DU TEXTE.

CRÉÉE

LE 01/09/2017

MISE À JOUR

CTP DU CLIQUEZ ICI POUR ENTRER UNE DATE.

ACTUALISATION

LE 23/03/2017

DIRECTION GENERALE

DIRECTION

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART
DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

DIRECTION SERVICE

ENMDAD

POLE ENSEIGNEMENT

MISSIONS

- Enseignement du piano

ACTIVITÉS

- Enseigner le piano dans le domaine classique à contemporain depuis la sensibilisation et sur les trois cycles du cursus amateur, en ouverture vers d'autres champs esthétiques
- Transmettre les répertoires dans une approche généraliste en ouverture inter-esthétique
- Transmettre les repères de langages et de culture de ces différentes esthétiques
- Mettre en œuvre des pratiques collectives et des projets de classe et en interclasses
- Initier et former à l'invention (improvisation, composition, arrangement)
- Mener des actions de sensibilisation vers les jeunes publics hors les murs (orchestre à l'école, diffusion, etc.),
- Préparer et suivre les réalisations publiques des élèves.
- Suivre et évaluer les élèves en tant que professeur référent de la classe, en lien étroit avec la scolarité
- Participer à la concertation et à la recherche pédagogique dans l'école.
- Intégrer le Centre de Documentation et le studio d'enregistrement au parcours des élèves

COMPÉTENCES

- **Connaissances**
 - Connaissances artistiques, culturelles et pédagogiques larges et généralistes
 - Connaissance du cadre institutionnel de l'enseignement artistique

CST-2026-02-03-DGAEC-DAC-ENM-_Fiche de poste numéro 364_Ancienne

| *Format d'enregistrement du fichier : FDP_Cat_nom-du-poste_AAAA_DIRserv.docx*

- **Savoir-faire**
 - Aptitude à la pédagogie de groupe et à l'aménagement des temps pédagogiques
 - Aptitude à la création, la conception et à la mise en œuvre de projets, de partenariats
 - Aptitude à l'innovation, à l'expérimentation
 - Aptitude à construire des transversalités entre arts, esthétiques et disciplines
 - Aptitude à œuvrer en direction de publics diversifiés
 - Aptitude à développer la pédagogie sur des bases généralistes
- **Savoir être et attitudes requises**
 - Aptitude à la concertation, au travail d'équipe, à la coordination de projet

LIENS HIÉRARCHIQUES

- Rattachement hiérarchique au directeur-adjoint

LIENS FONCTIONNELS

- Rattachement fonctionnel au directeur.

CONDITIONS D'EXERCICE DES MISSIONS

- **Lieu de travail :**
 - Ecole Nationale de Musique Danse et Art Dramatique – 46 cours de la République 69100 Villeurbanne. Ecoles et structures de quartiers
- **Moyens spécifiques détenus**
 - Indiquez les moyens techniques particuliers, et/ou les habilitations nécessaires.
- **Contraintes**
 - Horaires tardifs et week-ends (spectacles, stages etc.)
 - Vous pouvez apporter des précisions sur les horaires (prise de poste avant 8h et/ou fin de journée après 18h00).
- **Horaires de travail**
 - Indiquez l'option ARTT du service.
 - Règlement particulier du temps de travail du service en date du Indiquez la date du CTP du règlement

CONDITIONS STATUTAIRES DU POSTE

Cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique

NBI pas de NBI

Régime indemnitaire : régime indemnitaire de base

FICHE DE POSTE

ville de villeurbanne

ENSEIGNANT/ENSEIGNANTE – PROFESSEUR.E TERRITORIAL.E D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE – PIANO -TEMPS COMPLET POSTE NUMERO 364

CRÉÉE

MISE À JOUR

ACTUALISATION

LE 03/02/2026

CST DU 03/02/2026

DIRECTION GENERALE

DIRECTION

DIRECTION SERVICE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART
DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

ENM

POLE ENSEIGNEMENT

MISSIONS

- Enseignement du piano

ACTIVITÉS

- Enseigner le piano, dans le domaine classique à contemporain sur le cursus complet, de la sensibilisation jusqu'au cycle spécialisé, et en ouverture vers d'autres champs esthétiques (à préciser)
- Transmettre les répertoires dans une approche large, approfondie et de haute exigence de technicité et de style.
- Développer l'ouverture et la diversification esthétiques dans une approche soutenue de transversalité
- Transmettre des éléments approfondis de langages et de culture de ces différentes esthétiques
- Mettre en œuvre des pratiques collectives et des projets de classe et en interclasses
- Initier et former à l'invention (improvisation, composition, arrangement)
- Concevoir et mener des actions de sensibilisation vers les jeunes publics hors les murs (orchestre à l'école, diffusion, etc.)
- Préparer et suivre les réalisations publiques des élèves.
- Suivre et évaluer les élèves en tant que professeur référent de la classe, en lien étroit avec la scolarité
- Participer à la concertation et à la recherche pédagogique dans l'école
- Intégrer le Centre de Documentation et le studio d'enregistrement au parcours des élèves
- Représenter le cas échéant l'établissement dans les réseaux professionnels concernés par la discipline.

COMPÉTENCES

- **Connaissances**
 - Connaissances artistiques, culturelles et pédagogiques larges et approfondies
 - Connaissance du cadre institutionnel de l'enseignement artistique
- **Savoir-faire**
 - Aptitude à la pédagogie de groupe et à l'aménagement des temps pédagogiques
 - Aptitude à la création, la conception et à la mise en œuvre de projets, de partenariats
 - Aptitude à l'innovation, à l'expérimentation
 - Aptitude à construire des transversalités entre arts, esthétiques et disciplines
 - Aptitude à œuvrer en direction de publics diversifiés
 - Aptitude à développer la pédagogie sur des bases larges et approfondies
- **Savoir être et attitudes requises**
 - Aptitude à la concertation, au travail d'équipe, à la coordination de projet et de département pédagogique

LIENS HIÉRARCHIQUES

- Rattachement hiérarchique au directeur adjoint

LIENS FONCTIONNELS

- Rattachement fonctionnel au directeur

CONDITIONS D'EXERCICE DES MISSIONS

- **Lieu de travail :**
 - Ecole Nationale de Musique Danse et Art Dramatique – 46 cours de la République 69100 Villeurbanne. Ecoles et structures de quartiers
- **Moyens spécifiques détenus**
 - Sans objet
- **Contraintes**
 - Horaires tardifs et week-ends (spectacles, stages etc.)
 - Vous pouvez apporter des précisions sur les horaires (prise de poste avant 8h et/ou fin de journée après 18h00).
- **Horaires de travail**
 - 16h00 de face à face pédagogique, congés selon le calendrier scolaire de l'Education Nationale
 - Règlement particulier du temps de travail du service en date du Indiquez la date du CTP du règlement

CONDITIONS STATUTAIRES DU POSTE

Cadre d'emploi des professeurs territoriaux d'enseignement artistique

NBI pas de NBI

Régime indemnitaire : régime indemnitaire de base

FICHE DE POSTE

ville de villeurbanne

ENSEIGNANT – PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE – PIANO JAZZ (TEMPS COMPLET) NUMERO DU POSTE 366

CRÉÉE

LE 01/09/2017

MISE À JOUR

CTP DU CLIQUEZ ICI POUR ENTRER UNE DATE.

ACTUALISATION

LE 23/03/2017

DIRECTION GENERALE

DIRECTION

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART
DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

DIRECTION SERVICE

ENMDAD

POLE ENSEIGNEMENT

MISSIONS

- Enseignement du piano jazz

ACTIVITÉS

- Enseigner le piano jazz, dans le domaine jazz sur le cursus complet, de la sensibilisation jusqu'au cycle spécialisé, et en ouverture vers d'autres champs esthétiques (domaine classique, traditionnelles, danse, etc.)
- Transmettre les répertoires dans une approche large, approfondie et de haute exigence de technicité et de style.
- Développer l'ouverture et la diversification esthétiques dans une approche soutenue de transversalité
- Transmettre des éléments approfondis de langages et de culture des esthétiques abordées
- Mettre en œuvre des pratiques collectives et des projets de classe et en interclasses
- Initier et former à l'invention (improvisation, composition, arrangement)
- Concevoir et mener des actions de sensibilisation vers les jeunes publics hors les murs (orchestre à l'école, diffusion, etc.),
- Préparer et suivre les réalisations publiques des élèves.
- Suivre et évaluer les élèves en tant que professeur référent de la classe, en lien étroit avec la scolarité
- Participer à la concertation et à la recherche pédagogique dans l'école.
- Intégrer le Centre de Documentation et le studio d'enregistrement au parcours des élèves.
- Représenter le cas échéant l'établissement dans les réseaux professionnels concernés par la discipline.

Fiche de poste Vincent Martin

Format d'enregistrement du fichier : FDP_Cat_nom-du-poste_AAAA_DIRserv.docx

COMPÉTENCES

- **Connaissances**
 - Connaissances artistiques, culturelles et pédagogiques larges et approfondies
 - Connaissance du cadre institutionnel de l'enseignement artistique
- **Savoir-faire**
 - Aptitude à la pédagogie de groupe et à l'aménagement des temps pédagogiques
 - Aptitude à la création, la conception et à la mise en œuvre de projets, de partenariats
 - Aptitude à l'innovation, à l'expérimentation
 - Aptitude à construire des transversalités entre arts, esthétiques et disciplines
 - Aptitude à œuvrer en direction de publics diversifiés
 - Aptitude à développer la pédagogie sur des bases larges et approfondies
- **Savoir être et attitudes requises**
 - Aptitude à la concertation, au travail d'équipe, à la coordination de projet et de département pédagogique

LIENS HIÉRARCHIQUES

- Le professeur d'enseignement artistique – piano jazz- est rattaché hiérarchiquement au directeur.

LIENS FONCTIONNELS

- Le professeur d'enseignement artistique – piano jazz - est rattaché fonctionnellement au directeur adjoint en fonction du rattachement du département disciplinaire.

CONDITIONS D'EXERCICE DES MISSIONS

- **Lieu de travail :**
 - Ecole Nationale de Musique Danse et Art Dramatique – 46 cours de la République 69100 Villeurbanne. Ecoles et structures de quartiers
- **Moyens spécifiques détenus**
 - Indiquez les moyens techniques particuliers, et/ou les habilitations nécessaires.
- **Contraintes**
 - Horaires tardifs et week-ends (spectacles, stages etc.)
 - Vous pouvez apporter des précisions sur les horaires (prise de poste avant 8h et/ou fin de journée après 18h00).
- **Horaires de travail**
 - Indiquez l'option ARTT du service.
 - Règlement particulier du temps de travail du service en date du Indiquez la date du CTP du règlement

CONDITIONS STATUTAIRES DU POSTE

Cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique

NBI Il convient d'indiquer le motif et le nombre de points de la NBI du poste ou simplement « sans objet ». La liste des NBI est détaillée sur WIP :
http://wip/orga_villeurbanne//uploads/public/4167nouvelle_bonification_individuelle_fiche_explicative.pdf L'unité recrutement et la mission accompagnement des services peuvent vous guider.

Régime indemnitaire : régime indemnitaire de base

FICHE DE POSTE

ville de villeurbanne

ENSEIGNANT.E – ASSISTANT.E D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE – PIANO JAZZ (TEMPS COMPLET) - NUMERO DU POSTE 366

CRÉÉE

LE 03/02/2026

MISE À JOUR

CST du 03/02/2026

ACTUALISATION

DIRECTION GENERALE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART
DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

DIRECTION

ENM

DIRECTION SERVICE

POLE ENSEIGNEMENT

MISSIONS

- Enseignement du piano jazz

ACTIVITÉS

- Enseigner le piano jazz, dans le domaine jazz sur le cursus complet, de la sensibilisation jusqu'au cycle spécialisé, et en ouverture vers d'autres champs esthétiques (domaine classique, traditionnelles, danse, etc.)
- Transmettre les répertoires dans une approche large, approfondie et de haute exigence de technicité et de style.
- Développer l'ouverture et la diversification esthétiques dans une approche soutenue de transversalité
- Transmettre des éléments approfondis de langages et de culture des esthétiques abordées
- Mettre en œuvre des pratiques collectives et des projets de classe et en interclasses
- Initier et former à l'invention (improvisation, composition, arrangement)
- Concevoir et mener des actions de sensibilisation vers les jeunes publics hors les murs (orchestre à l'école, diffusion, etc.),
- Préparer et suivre les réalisations publiques des élèves.
- Suivre et évaluer les élèves en tant que professeur référent de la classe, en lien étroit avec la scolarité
- Participer à la concertation et à la recherche pédagogique dans l'école.
- Intégrer le Centre de Documentation et le studio d'enregistrement au parcours des élèves.
- Représenter le cas échéant l'établissement dans les réseaux professionnels concernés par la discipline.

COMPÉTENCES

- **Connaissances**
 - Connaissances artistiques, culturelles et pédagogiques larges et approfondies
 - Connaissance du cadre institutionnel de l'enseignement artistique
- **Savoir-faire**
 - Aptitude à la pédagogie de groupe et à l'aménagement des temps pédagogiques
 - Aptitude à la création, la conception et à la mise en œuvre de projets, de partenariats
 - Aptitude à l'innovation, à l'expérimentation
 - Aptitude à construire des transversalités entre arts, esthétiques et disciplines
 - Aptitude à œuvrer en direction de publics diversifiés
 - Aptitude à développer la pédagogie sur des bases larges et approfondies
- **Savoir être et attitudes requises**
 - Aptitude à la concertation, au travail d'équipe, à la coordination de projet et de département pédagogique

LIENS HIÉRARCHIQUES

- L'enseignant.e – piano jazz- est rattaché.e hiérarchiquement au directeur.

LIENS FONCTIONNELS

- L'enseignant.e – piano jazz - est rattaché.e fonctionnellement au directeur adjoint en fonction du rattachement du département disciplinaire.

CONDITIONS D'EXERCICE DES MISSIONS

- **Lieu de travail :**
 - Ecole Nationale de Musique Danse et Art Dramatique – 46 cours de la République 69100 Villeurbanne. Ecoles et structures de quartiers
- **Moyens spécifiques détenus**
 - Indiquez les moyens techniques particuliers, et/ou les habilitations nécessaires.
- **Contraintes**
 - Horaires tardifs et week-ends (spectacles, stages etc.)
 - Vous pouvez apporter des précisions sur les horaires (prise de poste avant 8h et/ou fin de journée après 18h00).
- **Horaires de travail**
 - 20 h de face à face pédagogique hebdomadaires, congés selon les vacances scolaires de l'éducation nationale Indiquez la date du CTP du règlement

CONDITIONS STATUTAIRES DU POSTE

Cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique

NBI Il convient d'indiquer le motif et le nombre de points de la NBI du poste ou simplement « sans objet ». La liste des NBI est détaillée sur WIP :
http://wip/orga_villeurbanne//uploads/public/4167nouvelle_bonification_individuelle_fiche_explicative.pdf L'unité recrutement et la mission accompagnement des services peuvent vous guider.

Régime indemnitaire : régime indemnitaire de base

PROJET FICHE DE POSTE: ENSEIGNANT – PROFESSEUR(E) D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE – DISCIPLINE TROMPETTE (TEMPS COMPLET) POSTE N°373 CLIQUEZ ICI POUR TAPER DU TEXTE.

CRÉÉE

MISE À JOUR

ACTUALISATION

LE 01/09/2017

CTP DU 01/09/2017

DIRECTION GENERALE

DIRECTION

LE CLIQUEZ ICI POUR ENTRER UNE DATE.

DIRECTION SERVICE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART
DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

ENMDAD

POLE ENSEIGNEMENT

MISSIONS

- Enseignement de la trompette

ACTIVITÉS

- Enseigner la trompette, dans le domaine Classique à Contemporain sur le cursus complet, de la sensibilisation jusqu'au cycle spécialisé, et en ouverture vers d'autres champs esthétiques
- Transmettre les répertoires dans une approche large, approfondie et de haute exigence de technicité et de style.
- Développer l'ouverture et la diversification esthétiques dans une approche soutenue de transversalité
- Transmettre des éléments approfondis de langages et de culture de ces différentes esthétiques
- Mettre en œuvre des pratiques collectives et des projets de classe et en interclasses
- Initier et former à l'invention (improvisation, composition, arrangement)
- Concevoir et mener des actions de sensibilisation vers les jeunes publics hors les murs (orchestre à l'école, diffusion, etc.),
- Préparer et suivre les réalisations publiques des élèves.
- Suivre et évaluer les élèves en tant que professeur référent de la classe, en lien étroit avec la scolarité
- Participer à la concertation et à la recherche pédagogique dans l'école.
- Intégrer le Centre de Documentation et le studio d'enregistrement au parcours des élèves.
- Représenter le cas échéant l'établissement dans les réseaux professionnels concernés par la discipline.

Activité 4.

COMPÉTENCES

- **Connaissances**
 - Connaissances artistiques, culturelles et pédagogiques larges et approfondies
 - Connaissance du cadre institutionnel de l'enseignement artistique
- **Savoir-faire**
 - Aptitude à la pédagogie de groupe et à l'aménagement des temps pédagogiques
 - Aptitude à la création, la conception et à la mise en œuvre de projets, de partenariats
 - Aptitude à l'innovation, à l'expérimentation
 - Aptitude à construire des transversalités entre arts, esthétiques et disciplines
 - Aptitude à œuvrer en direction de publics diversifiés
 - Aptitude à développer la pédagogie sur des bases larges et approfondies
- **Savoir être et attitudes requises**
 - Aptitude à la concertation, au travail d'équipe, à la coordination de projet et de département pédagogique

LIENS HIÉRARCHIQUES

- Le professeur d'enseignement artistique – (discipline trompette) est rattaché hiérarchiquement au directeur adjoint

LIENS FONCTIONNELS

- Le professeur d'enseignement artistique – (discipline trompette) est rattaché sur le plan fonctionnel au directeur.

CONDITIONS D'EXERCICE DES MISSIONS

- **Lieu de travail :**
 - Ecole Nationale de Musique Danse et Art Dramatique – 46 cours de la République 69100 Villeurbanne. Ecoles et structures de quartiers
- **Moyens spécifiques détenus**
 - Sans objet
- **Contraintes**
 - Horaires tardifs et week-ends (spectacles, stages etc.)
 - Vous pouvez apporter des précisions sur les horaires (prise de poste avant 8h et/ou fin de journée après 18h00).
- **Horaires de travail**
 - 16h00 de face à face pédagogique, annualisation des congés sur calendrier scolaire de l'Education Nationale
 - Règlement particulier du temps de travail du service en date du Indiquez la date du CTP du règlement

CONDITIONS STATUTAIRES DU POSTE

Cadre d'emploi des professeurs d'enseignement artistique

NBI pas de NBI

Régime indemnitaire : régime indemnitaire de base

FICHE DE POSTE

ville de villeurbanne

ENSEIGNANT.E – ASSISTANT.E D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE – TROMPETTE (TEMPS COMPLET) - POSTE N°373

CRÉÉE

MISE À JOUR

ACTUALISATION

LE 03/02/2026

CST du 03/02/2026

DIRECTION GENERALE

DIRECTION

DIRECTION SERVICE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART
DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

ENM

POLE ENSEIGNEMENT

MISSIONS

- Enseignement de la trompette

ACTIVITÉS

- Enseigner la trompette, dans le domaine Classique à Contemporain sur le cursus complet, de la sensibilisation jusqu'au cycle spécialisé, et en ouverture vers d'autres champs esthétiques
- Transmettre les répertoires dans une approche large, approfondie et de haute exigence de technicité et de style.
- Développer l'ouverture et la diversification esthétiques dans une approche soutenue de transversalité
- Transmettre des éléments approfondis de langages et de culture de ces différentes esthétiques
- Mettre en œuvre des pratiques collectives et des projets de classe et en interclasses
- Initier et former à l'invention (improvisation, composition, arrangement)
- Concevoir et mener des actions de sensibilisation vers les jeunes publics hors les murs (orchestre à l'école, diffusion, etc.),
- Préparer et suivre les réalisations publiques des élèves.
- Suivre et évaluer les élèves en tant que professeur référent de la classe, en lien étroit avec la scolarité
- Participer à la concertation et à la recherche pédagogique dans l'école.
- Intégrer le Centre de Documentation et le studio d'enregistrement au parcours des élèves.
- Représenter le cas échéant l'établissement dans les réseaux professionnels concernés par la discipline.

CST-2026-02-03-DGAEC-DAC-ENM-_fiche de poste numéro 373 _Nouvelle.docx

| Format d'enregistrement du fichier : FDP_Cat_nom-du-poste_AAAA_DIRserv.docx

Activité 4.

COMPÉTENCES

- **Connaissances**
 - Connaissances artistiques, culturelles et pédagogiques larges et approfondies
 - Connaissance du cadre institutionnel de l'enseignement artistique
- **Savoir-faire**
 - Aptitude à la pédagogie de groupe et à l'aménagement des temps pédagogiques
 - Aptitude à la création, la conception et à la mise en œuvre de projets, de partenariats
 - Aptitude à l'innovation, à l'expérimentation
 - Aptitude à construire des transversalités entre arts, esthétiques et disciplines
 - Aptitude à œuvrer en direction de publics diversifiés
 - Aptitude à développer la pédagogie sur des bases larges et approfondies
- **Savoir être et attitudes requises**
 - Aptitude à la concertation, au travail d'équipe, à la coordination de projet et de département pédagogique

LIENS HIÉRARCHIQUES

- L'enseignant.e artistique – discipline trompette est rattaché.e hiérarchiquement au directeur adjoint

LIENS FONCTIONNELS

- L'enseignant.e artistique – discipline trompette est rattaché.e sur le plan fonctionnel au directeur.

CONDITIONS D'EXERCICE DES MISSIONS

- **Lieu de travail :**
 - Ecole Nationale de Musique Danse et Art Dramatique – 46 cours de la République 69100 Villeurbanne. Ecoles et structures de quartiers
- **Moyens spécifiques détenus**
 - Sans objet
- **Contraintes**
 - Horaires tardifs et week-ends (spectacles, stages etc.)
 - Vous pouvez apporter des précisions sur les horaires (prise de poste avant 8h et/ou fin de journée après 18h00).
- **Horaires de travail**
 - 20h00 de face à face pédagogique, congés selon alendrier scolaire de l'Education Nationale
 - Règlement particulier du temps de travail du service en date du Indiquez la date du CTP du règlement

CONDITIONS STATUTAIRES DU POSTE

Cadre d'emploi des Assistants Territoriaux d'Enseignement Artistique

NBI pas de NBI

Régime indemnitaire : régime indemnitaire de base